Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 077-247700065-20230629-DEL_20230618-DE

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :	22 juin 2023
DATE D'AFFICHAGE :	30 juin 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
En exercice :	43
Présents :	24
Absents :	19
Votants :	33

L'an deux-mille-vingt-trois,
Le 29 juin à 19 heures 30,
Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la Maison des Enfants à Ocquerre, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pierre EELBODE.

ÉTAIENT PRESENTS *:*

CHANTAL ANTOINE, BERNADETTE BEAUVAIS, CATHERINE BÉGUIN, JOCELYNE BUREK (suppléante de CHARLES-AUGUSTE BENOIST), NADINE CARON, VINCENT CARRÉ, FRANCIS CHESNÉ, GILLES COLMANT, NATHALIE COUILLARD (arrivée au point 2023-06/13 de l'ordre du jour), JEAN-LUC DECHAMP, OLIVIER DENEUFBOURG (suppléant de JÉRÔME GARNIER), DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, PIERRE EELBODE, VICTOR ÉTIENNE, ISABELLE FAOUCHER, BRUNO GAUTIER, MAXENCE GILLE, JEAN-DENIS LIMOSIN, FRÉDÉRIC MAAS, DIDIER MANSON, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU et GILLES ROY.

ÉTAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR *:*

JEAN-PAUL BATTEREAU à FRÉDÉRIC MAAS, YOLAND BELLANGER à PIERRE EELBODE, SÉBASTIEN BERTHELIN à PHILIPPE MIMMAS, GENEVIÈVE BORAWSKI à VINCENT CARRÉ, THOMAS GOBET à DIDIER MANSON, ACHILLE HOURDÉ à FRANCIS CHESNÉ, ROBERT PICAUD à BERNADETTE BEAUVAIS, DANIEL SEVILLANO à CATHERINE BÉGUIN et FRANCINE THIERY à GILLES COLMANT.

ÉTAIENT ABSENTS *:*

CATHERINE BOUDOT, PIERRE COURTIER, MONIQUE ESQUIROL, LUDIVINE HURAND, ISABELLE KRAUSCH, ELISABETH LEPAGE, YVES PARIGI, MARIE-CHRISTINE RAMBURE-LAMBERT, ARNAUD ROUSSEAU et KARINE ROUSSET.

SECRÉTAIRE :

JEAN-LUC DECHAMP.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 077-247700065-20230629-DEL_20230618-DE

Réf. : 2023-06/18

OBJET : ***Autorisation à signer la Convention de partenariat en faveur du tourisme accessible en train entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq, Meaux Marne Ourcq Tourisme et la SNCF***

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du tourisme,

VU la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et Meaux Marne Ourcq Tourisme,

VU le projet de convention ci-annexé établi entre la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, Meaux Marne Ourcq Tourisme et la SNCF pour la promotion et la valorisation de l'accès en train à certains sites touristiques,

VU l'avis de la Commission COMMUNICATION - CULTURE - TOURISME - TRANSPORT en date du 22 juin 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure une convention de partenariat entre la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, Meaux Marne Ourcq Tourisme et la SNCF pour la promotion et la valorisation du territoire de l'accès en train,

OUÏ l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés,

I. **D'APPROUVER** le projet de convention de partenariat ci-annexé entre la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, Meaux Marne Ourcq Tourisme et la SNCF pour la promotion et la valorisation du territoire de l'accès en train ;

II. **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention de partenariat ci-annexée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme
A Ocquerre, le 30 juin 2023

Pierre EELBODE
Président

Jean-Luc DECHAMP
Secrétaire de la séance

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 077-247700065-20230629-DEL_20230618-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DU TOURISME ACCESSIBLE EN TRAIN

« #CPasLoinEnTrain »

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

SNCF Voyageurs, société anonyme, enregistrée sous le RCS BOBIGNY n° 519 037 584, dont le siège est 9, rue Jean-Philippe Rameau à SAINT DENIS (93200) prise en sa DIRECTION TERRITORIALE DE PARIS EST, Direction des Lignes E, P & T4, située au 21 rue d'Alsace 75475 PARIS CEDEX 10, représentée par **Vincent LECRAS**, en sa qualité de Directeur,
Ci-après désignée « SNCF Transilien ».

D'une part,

Et la **Communauté d'Agglomération du Pays de MEAUX**, située à l'Hôtel de Ville de Meaux, BP 227, 77107 Meaux Cedex, représentée par **Jean-François COPE**, en sa qualité de Président, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2021,
Ci-après désignée par « la CAPM »,

D'autre part, et

La **Communauté de communes du Pays de l'OURCQ**, située 2, avenue Louis Delahaye à Ocquerre, représentée par **Pierre EELBODE**, en sa qualité de Président, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 23 juin 2023,
Ci-après désignée par « la CCPO »,

D'autre part, et

Meaux Marne Ourcq Tourisme, situé 1 place Paul Doumer à Meaux (77100), représenté par Franck GOURDY, en sa qualité de Vice-Président, et Bernadette BEAUVAIS, en sa qualité de Vice-Présidente,
Ci-après désigné par « l'Office de Tourisme »,

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT RAPPELÉ

Depuis 2022, les Pays de Meaux et de l'Ourcq ont décidé de travailler conjointement à valoriser leur Histoire et leurs atouts touristiques à travers un office de tourisme conjoint : Meaux Marne Ourcq Tourisme.

Ce territoire touristique, composé de 48 communes, dispose d'une offre de qualité.
Situé au cœur des boucles de la Marne, il offre des zones naturelles préservées, avec notamment un patrimoine ornithologique méconnu, riche de plus de 200 espèces d'oiseaux.

Ancien pays des Valois, résidence des rois, il a également été profondément marqué par les combats de la première bataille de la Marne en septembre 1914. Le musée de la Grande Guerre, plus grand musée d'Europe sur 14-18, témoigne aujourd'hui de la violence du conflit et rappelle en quoi la Première Guerre mondiale a profondément transformé nos sociétés.

C'est également un « terroir » que partagent les Pays de Meaux et de l'Ourcq, disposant de nombreuses spécialités gastronomiques. Le Brie de Meaux en est la plus connue. Derrière ces produits, se cachent des producteurs, des artisans, des paysans passionnés par leur métier.

Enfin, traversés par la ligne P du Transilien (5 gares sont desservies par cette ligne sur le territoire), les Pays de Meaux et de l'Ourcq offrent aux franciliens un poumon vert à seulement 30 minutes de Paris.

Diffusable

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 077-247700065-20230629-DEL_20230618-DE

C'est donc naturellement que la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq se sont rapprochées de SNCF Transilien via Meaux Marne Ourcq Tourisme pour valoriser l'offre touristique du territoire et communiquer sur les facilités d'accès en train.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de cette coopération entre SNCF Transilien et l'Office de Tourisme, avec la volonté commune de concourir, par des actions partagées, à la promotion du territoire et à la valorisation de l'accès en train à certains sites touristiques de la CAPM et la CCPO.

ARTICLE 2 - Définition de la coopération

SNCF Transilien s'engage à promouvoir les sites touristiques définis avec l'Office du Tourisme en communiquant sur leur desserte par le train, sur la base des dispositions prévues à l'article 3. La CAPM, la CCPO et l'Office du Tourisme pour leur part valorisent sur leurs différents supports de communication l'action de SNCF Transilien en faveur du redémarrage de ce secteur majeur de l'économie sur leur territoire.

Cette coopération recouvre les champs suivants :

- **Communication pour échange de visibilité** sur les sites touristiques du territoire accessibles en train par la Ligne P,
- **Formation/sensibilisation des agents** des gares pour informer les voyageurs sur les sites touristiques du territoire,
- **Préparation d'événements exceptionnels accessibles en train.**

Les 5 gares retenues pour valoriser les sites touristiques du territoire situés à proximité sont les suivantes :

- **Meaux**
- **Trilport**
- **Isles Armentières Congis**
- **Lizy-sur-Ourcq**
- **Crouy-sur-Ourcq**

La liste des sites touristiques du territoire, situés à proximité des 5 gares figure en annexe 1.

ARTICLE 3 - Obligations de SNCF TRANSILIEN

SNCF Transilien fournira les contributions suivantes :

Communication :

- Promouvoir l'accès aux sites touristiques du territoire via les médias digitaux :
  - Pour tous les sites visés par la convention, sur le blog de la Ligne P (environ 35.000 visiteurs par mois) et compte twitter de la Ligne P (environ 20.000 followers). Cette promotion passera par la création de billets sur le blog de la ligne et des tweets dans la cadre de la démarche #CPasLoinEnTrain, démarche de valorisation des destinations loisirs régionales accessibles en train.

- Promouvoir les sites touristiques du territoire via le site transilien.com

Diffusable

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 077-247700065-20230629-DEL_20230618-DE

- Pour tous les sites visés par la convention, dont la liste figure en annexe 1, mise en avant sur les pages dédiées au tourisme en Ile-de-France :
- Création sur le site Transilien.com de pages ou complément des 2 pages existantes, avec renvoi sur le site de l'Office de Tourisme (https://www.meaux-marne-ourcq.com) à partir d'informations et de visuels transmis par l'Office de Tourismes (visuels, textes, idées de circuits, balades…etc).
- Les pages existantes sur le Pays de Meaux / l'Ourcq sont : https://www.transilien.com/fr/page-tourisme/meaux, https://www.transilien.com/fr/page-tourisme/balade-ourcq

- Promouvoir les sites touristiques du territoire via les écrans de divertissement des Franciliens circulant sur les lignes P et E (matériel roulant de SNCF Transilien circulant sur Paris Est). Cette promotion prendra la forme d'une vidéo ou d'une séquence animée de 28 sec.

L'ensemble des éléments permettant la promotion (photo, texte, vidéo de présentation) fera l'objet d'échanges entre les parties notamment pour en définir les formats et devra être fournis à Marion DESHAYS (marion.deshays@sncf.fr) responsable communication externe des lignes E, P & T4, qui fera le lien avec TN DMSI et TN COM. Les photos et vidéos seront libres de droit.

Appui en gare :

- Confier aux agents des gares le soin d'orienter les touristes vers les sites majeurs qui font l'objet de ce partenariat, après sensibilisation par l'Office de Tourisme.

ARTICLE 4 – Obligations de l'Office de Tourisme, de la CAPM et de la CCPO

L'Office de Tourisme, la CAPM et la CCPO s'engagent à associer l'image de SNCF Transilien à la promotion des sites touristiques du territoire, et dans cette perspective se chargent de :

- Annoncer ce partenariat par le biais d'un communiqué de presse, préparé par l'Office de Tourisme et validé par SNCF Transilien, à destination des médias régionaux et nationaux.
- Communiquer pour chaque site touristique sur l'accès par la gare Transilien la plus proche,
- Intégrer l'image de SNCF Transilien sur les supports de communication externes dédiés à cette promotion. Ceux-ci devront être validés par SNCF avant publication.
- Mettre en avant le partenariat avec SNCF Transilien sur leur site internet et celui des sites sélectionnés, ainsi que leurs outils de réseaux sociaux, leurs newsletters ou magazines à parution régulière, par un renvoi vers le site de SNCF Transilien, à savoir par ordre de priorité :
  1/ La page de l'univers tourisme qui inclut également la recherche d'itinéraire : https://www.transilien.com/fr/page-tourisme
  2/ La page #CPasloinEnTrain qui propose aux habitués et fréquents d'Ile de France des idées de balades ou conseils https://www.transilien.com/fr/page-tourisme/cpasloinentrain
  3/ La page pour les Primo visiteurs : https://www.transilien.com/fr/page-tourisme/visiter-paris pour des conseils plus basiques et trouver le bon tarif
  4/ L'application HAPI qui met en valeur le patrimoine d'IDF autour de chaque gare : https://www.transilien.com/fr/page-medias/application-hapi

Si l'Office de Tourisme, la CAPM ou la CCPO réalisent des études sur la clientèle touristique, une question sur l'accessibilité en train des sites et une question sur la campagne #CPasLoinEnTrain seront incluses afin d'évaluer :
- le mode d'accès aux sites en train plutôt qu'en voiture,
- la connaissance de la campagne #CPasLoinEnTrain.

Appui en gare :

- L'Office de Tourisme proposera des cessions « Educ'tour » de sensibilisation/formation du personnel de SNCF Transilien de la gare du secteur touristique concerné pour les agents

Diffusable

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 077-247700065-20230629-DEL_20230618-DE

titulaires, saisonniers ou encadrants, afin d'orienter les touristes vers les sites majeurs qui font l'objet de ce partenariat,

ARTICLE 5 – Durée de la présente convention

La présente convention destinée à favoriser les déplacements touristiques est conclue entre les parties jusqu'au 31 décembre 2024. Tout renouvellement tacite de la convention est exclu.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 6 – Résiliation anticipée

Les parties se réservent le droit de résilier unilatéralement le contrat en cas de non-respect par l'un des partenaires de ses obligations après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans un délai de huit (8) jours.

Toute résiliation par l'une ou l'autre des parties - quelle que soit sa cause - ne donne droit à aucune indemnité et chaque partie fera de son affaire personnelle les frais engagés au titre de la présente convention.

Article 7 – Loi applicable et règlement des litiges.

La présente convention relève de la loi française.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tenter de régler leur différend par voie amiable avant toute action judiciaire.

À défaut de parvenir à un accord amiable, la partie à l'origine d'une réclamation saisira le tribunal territorialement compétent.

Fait à …… le :

En quatre exemplaires originaux

Signature des représentants des quatre parties

Pour SNCF Transilien Lignes EPT4

Le directeur
Vincent LECRAS

Diffusable

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 077-247700065-20230629-DEL_20230618-DE

Pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux

Le Président
Jean-François COPE

Pour la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq

Le Président
Pierre EELBODE

Pour Meaux Marne Ourcq Tourisme

Le Vice-Président
Franck GOURDY

Diffusable

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 077-247700065-20230629-DEL_20230618-DE

ANNEXE 1

Liste des sites touristiques du territoire situés à proximité des 5 gares :

- **Meaux : Musée de la Grande Guerre, Cité épiscopale (Cathédrale, Musée Bossuet, Jardin Bossuet, Rempart), centre historique, fromagerie de Meaux, brasserie de Meaux, Maison du Brie de Meaux, Parc du Pâtis, Plage de Meaux …etc**
- **Trilport : Chêne au Roi**
- **Isles Armentières Congis : Maison de la réserve du Grand-Voyeux**
- **Lizy-sur-Ourcq : Tombeau de la famille Bouglione**
- **Crouy-sur-Ourcq : Donjon du Houssoy**
- **Sur l'ensemble du territoire : La Marne, le canal de l'Ourcq, la forêt domaniale de Montceaux-les-Meaux**

Diffusable